

Les détails du plan de reprise d'Heuliez

[30/06/10 - 19H33 - Les Echos - actualisé à 20:25:30]

Après bien des déconvenues le constructeur de Cerizay a-t-il enfin trouvé dans le projet du tandem franco allemand BGI-Conenergy la voie de la pérennité ? C'est ce qu'a jugé le tribunal de Niort. Détails d'une opération complexe en cinq questions.

Arielle Goncalves, Les Echos



Après près de deux années de rebondissements, le tribunal de commerce de Niort pourrait bien avoir enfin mis un terme ce mercredi à l'interminable feuilleton Heuliez, en nommant pour les actifs de l'industriel automobile placé en redressement judiciaire le mois dernier non pas un mais deux repreneurs. Le projet proposé par le tandem franco-allemand BGI-Conenergy revient en effet littéralement à couper en deux des activités qui certes, resteront sur le même site, mais seront logées dans deux sociétés distinctes détenues par deux groupes d'actionnaires distincts.

Quelle structure capitalistique ?

L'activité véhicule électrique (jusqu'alors dispersée dans trois structures : Heuliez Véhicule Electrique (HVE) et deux sociétés en redressement judiciaire Heuliez New World et Heuliez Concord) sera reprise par un trio allemand réunissant Conenergy, une société de services spécialisée dans le secteur de l'énergie, Peter Jäntschi, propriétaire du distributeur automobile allemand Procar, et la famille Kohl, active dans la distribution pharmaceutique, au sein de Mia Electric GmbH. Ce trio deviendra l'actionnaire majoritaire de HVE, dont il détiendra 68,8 % du capital. Les autres 31,2 % seront détenus par la Région Poitou Charente qui était entrée au capital de HVE en y investissant 5 millions d'euros.

Sur le même sujet

→ Heuliez repris par un tandem franco-allemand

Les autres activités (emboutissage, carrosserie...) seront reprises par le français Baelen Gaillard Industrie qui logera les actifs rachetés dans « BG projet H », une nouvelle société dont il sera propriétaire à 100 %.

Quels investissements ?

Pour s'offrir ces actifs dans leur ensemble les repreneurs ont promis de mettre sur la table 13,1 millions d'euros.

Le français s'est ainsi engagé à apporter 2 millions d'euros en fonds propres auxquels s'ajoutera 1,1 million en compte courant. Dans le cadre de son projet, il bénéficiera d'un

soutien de l'Etat de l'ordre de « 2 à 3 millions d'euros » selon les déclarations du ministre de l'Industrie, Christian Estrosi.

De son côté, le trio d'allemand s'est engagé à souscrire à une augmentation de capital de HVE pour un montant de 10 millions d'euros. Une somme déjà placée sous séquestre -ce qui aura sans aucun doute rassuré le tribunal après les vaines promesses de précédents repreneurs -et qui sera débloquée courant juillet.

Ayant repris les titres de la société HVE, il devra aussi assumer les dettes de cette dernière qui, en l'absence d'audit effectué, seraient estimées à plus de 1,2 million d'euros.

Il devrait aussi surtout terminer le développement de la Mia, pour l'heure encore seulement mené à bien à hauteur de 40 %. Une opération « budgétée » à 18 millions euros mais qui bénéficiera d'un prêt de l'Etat de 8 millions d'euros au titre de l'aide aux véhicules décarbonés.

En revanche, le FSI qui s'était impliqué dans le projet BKC, ne participera pas au financement de la reprise de l'activité véhicules électriques, indique-t-on côté allemand. « *Le Dr Khol et ses associés ont les moyens de soutenir leur projet aux côtés de la région, avec le concours du Ministère de l'Industrie. Il fallait aussi simplifier autant que possible la structure du projet de reprise* ».

Quels liens entre les deux sociétés ?

Bien que toujours domiciliées sur le même site de Cerizay (Deux Sèvres), berceau d'Heuliez, les deux nouvelles sociétés seront juridiquement séparées. Le partage des activités donnera lieu à un partage physique des actifs immobiliers et du personnel repris.

En revanche, les nouvelles « BG Projet H » et Mia conserveront des relations industrielles et commerciales. Ainsi à l'avenir, « BG projet H » qui conservera la chaîne de production et le savoir-faire en la matière, fournira à la nouvelle « Mia véhicules électriques », le châssis de sa future voiture, prévue pour entrer en phase de production au deuxième semestre 2011. Mais la petite Mia ne portera pas la marque Heuliez, à l'avenir seule propriété de BGI.

Quels engagements vis-à-vis des salariés ?

Cette restructuration des actifs affectera inévitablement les salariés. Côté Conenergy « *la motivation était de recréer un pôle dédié à la voiture électrique avec tout ce qu'il faut pour, matériel, bien immobiliers et personnel* », explique Me Aymar de Mauléon, conseil des repreneurs allemands. Tout le personnel concerné par le véhicule électrique sera donc regroupé au sein de la nouvelle société créée pour développer cette activité et qui héritera donc en plus des 35 salariés de HVE de 64 salariés oeuvrant jusqu'alors en sous-traitance pour cette dernière.

Par ailleurs, la nouvelle « Mia Véhicules Electriques » a pris l'engagement de conserver 50 salariés supplémentaires, bénéficiant pour l'heure d'une convention de sécurisation du parcours professionnel financée en partie par la région, afin de les réintégrer dans l'entreprise lorsque la petite Mia entrera en production.

De son côté, « BG projet H » s'est engagé à conserver 333 salariés auxquels s'ajouteront 20 salariés en portage.

Au total 415 emplois devraient ainsi être sauvegardés sur un total de 640. S'y ajouteront 70 emplois en portage. Un argument social qui a sans aucun doute largement plaidé en la faveur du tandem franco-allemand, confirme Me de Mauléon.

Quels arguments décisifs ont fait pencher la justice en faveur du tandem franco-

allemand ?

Outre l'aspect social, « deux arguments ont fait pencher la balance en notre faveur : premièrement, les deux projets industriels étaient très clairs et totalement compatibles. BGI ayant un savoir faire reconnu dans l'emboutissage, il était aussi rassurant qu'un vrai industriel prenne les commandes de cette partie. De même il était rassurant qu'un spécialiste de la question électrique comme Conergy décide de créer un pôle dédié au VE en regroupant tous les actifs dans une société française . Donc même s'il y a une scission, c'est un partage des activités justifié sur un plan industriel et qui va dans le bon sens , explique Me de Mauléon. Deuxième argument majeur, les deux repreneurs sont arrivés avec les preuves que les sommes promises étaient disponibles. Enfin après deux ans de promesses non tenues, l'argent était là ». De quoi convaincre un tribunal bien décidé à éviter un nouveau traumatisme.

Photo : la Mia électrique conçue par Heuliez/ DR



[Réagir à cet article](#)

Tous droits réservés - Les Echos 2010